



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services
professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Services pros en informatique	
Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-192246/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 47419-192246	Date 2018-12-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-632-34184	
File No. - N° de dossier 632el.47419-192246	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-01-18	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lapalme, Francis	Buyer Id - Id de l'acheteur 632el
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9912 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification numéro 006 vise à :

- répondre aux questions des fournisseurs;
 - modifier la demande de propositions (DP) visée;
 - modifier la date de clôture de l'invitation à soumissionner.
-

Question 1 :

Renvoi à l'article 1. 5 Conflit d'intérêts – page 7 de 77 et l'article 18 du *Guide des CCUA* mentionné (2012-03-02) Conflit d'intérêts/avantage indu

Le gouvernement du Canada peut-il confirmer, d'une part, qu'il a fait preuve de diligence raisonnable comme il est prévu à l'article 18 du *Guide des CCUA* en ce qui concerne la ressource Marion Houle et l'entrepreneur S.i. Systems Ltd., et d'autre part, que la décision d'empêcher à la fois M^{me} Houle et S.i. Systems Ltd. de présenter une soumission ou de participer d'une quelconque manière à la présente demande de soumissions est réellement définitive?

Réponse 1 :

Le Canada accuse réception de cette question et invite les soumissionnaires à consulter l'article 18 du Guide des CCUA mentionné (2012-03-02) Conflit d'intérêts/avantage indu, à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/23#conflit-d-interets>.

Question 2:

En ce qui concerne le critère C5 pour l'architecte de la transformation opérationnelle de niveau 3, d'autres cadres ou accords fournissent aussi des lignes directrices sur la façon dont l'information est communiquée entre les postes frontaliers et les transporteurs aériens, et concernent l'importation/entrée et l'exportation/sortie. Puisque ce critère est extrêmement limitant et que les experts-conseils qui ont travaillé à l'ASFC et à CIC ont utilisé des cadres de références et des ententes très similaires définissant les données à transmettre de manière électronique (y compris la nomenclature, l'application et la conformité, ainsi que les procédures et la facilitation) pour diverses initiatives, y compris Voyageurs, le projet biométrique, IPV/dP et AVE, l'État acceptera-t-il les cadres de référence et/ou les ententes de l'ASFC et/ou de CIC pour C5?

Réponse 2 :

Voir les révisions apportées au critère coté R.5 pour l'Architecte de la transformation des activités, niveau 3 dans les pièces jointes « Pièce jointe 3 – Révision 3 » et « Annexe C de l'Annexe A – Révision 3 ».

Question 3:

Comme le processus d'approvisionnement est en cours, l'ensemble des fournisseurs éprouvent des retards dans la collecte et la validation du contenu provenant de sources externes, particulièrement les lettres de recommandation signées des clients (surtout pour O.1, qui exige de multiples signataires autorisés pour l'approbation, compte tenu de la nature et du niveau de sécurité des travaux du projet dans les environnements de nos clients), et les détails des ressources (notamment les curriculum vitae, les cotes de sécurité, en plus de la vérification des références et des compétences des ressources). Cela est principalement attribuable à des facteurs en dehors du contrôle direct des fournisseurs, car la période d'appels d'offres a lieu pendant une période de l'année où la plupart des gens sont en vacances. Par conséquent, nous demandons à l'État de bien vouloir fournir une prolongation de deux semaines additionnelles afin de permettre aux fournisseurs de recueillir et de valider adéquatement le contenu provenant de sources externes.

Réponse 3:

Voir la date de clôture modifiée de cette invitation à soumissionner à la page 1 de la présente modification de l'invitation à soumissionner.

Question 4 :

Critère O. 2 – Jours facturables

Il est indiqué ceci au point 3) : « Les jours facturables de toutes les catégories de ressources doivent être associés à cinq contrats au maximum. »

Nous demandons que pour démontrer, à titre de critère obligatoire, neuf (9) catégories de ressources pour un total de 9 500 jours facturables, un soumissionnaire puisse fournir tout au plus dix (10) contrats.

L'État peut-il confirmer qu'elle modifiera le point 3) pour qu'il indique : « ... associés à dix contrats au maximum »?

Réponse 4 :

Oui. Veuillez consulter la modification à Critère obligatoire pour l'organisation O.2 ainsi que l'appendice A de la pièce jointe 2 dans le document ci-joint « Pièce jointe 2 – modification 2 ».

Question 5 :

Même si l'État a reporté la date de clôture de l'invitation à soumissionner dans la Modification n° 1 du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019, d'un point de vue réaliste cela représente seulement quelques jours ouvrables additionnels en janvier pour les soumissionnaires.

Il s'avère extrêmement difficile de réunir les experts-conseils proposés et les clients cités afin de travailler avec eux pour rassembler la masse d'information requise pour cette soumission et en vérifier la qualité avant la fin de la journée vendredi prochain – car à toutes fins utiles, il s'agit du début des vacances des Fêtes [par exemple, un grand nombre d'experts-conseils du GC ont reçu comme mot d'ordre de cesser leurs travaux en raison de la « période de ralentissement » du 20 décembre au 4 janvier, inclusivement].

La capacité de fournir à l'État une soumission complète et concurrentielle est compromise en raison de l'absence des experts-conseils clés et des personnes-ressources des clients durant cette période de ralentissement.

Nous demandons à l'État d'envisager sérieusement le report de la date de clôture de cette invitation à soumissionner de dix (10) jours ouvrables, soit jusqu'au 18 janvier 2019.

Réponse 5 :

Veillez voir la réponse 3.

Question 6 :

Critère O. 2 – Jours facturables

Nous comprenons parfaitement les raisons pour lesquelles l'État « met la barre haute » dans ses critères pour choisir le fournisseur d'un service si essentiel à l'ASFC, mais nous lui demandons respectueusement de permettre l'attribution de sept (7) contrats pour satisfaire à l'exigence O.2 de neuf (9) catégories et 9 500 jours facturables.

Nous croyons qu'il s'agit là d'une augmentation modeste qui ne va pas à l'encontre de l'intention initiale de O.2 visant l'établissement d'une exigence contraignante, et qui donne aux soumissionnaires une certaine marge de manœuvre pour formuler la réponse la plus concurrentielle possible afin de satisfaire à O.2.

Réponse 6 :

Veillez voir la réponse 4.

Question 7 :

Avons-nous raison de supposer que si un soumissionnaire répond à l'exigence M.2 avec un contrat portant le même nom de catégorie SPICT que celui indiqué dans la sous-partie 5) (p. ex. analyste des activités, niveau 3 pour un analyste des activités, niveau 3), le soumissionnaire n'a donc pas besoin de « faire correspondre » les tâches dans l'ANNEXE B DE LA PIÈCE JOINTE 2 pour ce contrat particulier?

Réponse 7:

Non. Les soumissionnaires doivent expliquer comment les tâches ont été exécutées dans le cadre des contrats mentionnés. Il ne suffit pas de reprendre simplement les tâches; le soumissionnaire doit expliquer les responsabilités et démontrer la façon dont il a exécuté le travail en effectuant les tâches.

Question 8 :

Reference M.2 – SOW Tasks

Dans le cas de certaines tâches énumérées dans l'EDT, « ASFC » est expressément mentionné. Par exemple, la dernière tâche indiquée pour le consultant en gestion du changement, niveau 3 indique ce qui suit :

« assurer la formation continue et fournir une orientation aux employés de premier échelon de l'ASFC qui travaillent sur les projets, ce qui comprend le transfert des connaissances. »

Dans ces cas, la Couronne peut-elle confirmer que le nom de n'importe quel ministère serait accepté relativement à ces tâches « désignées par l'ASFC »?

Réponse 8 :

En ce qui concerne l'exigence obligatoire M.2, le Canada confirme que tout nom de ministère ou d'organisation serait accepté relativement aux tâches désignées par l'ASFC.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

Numéro de l'appel d'offres :
47419-192246/A

Numéro de modification :
006

ID de l'acheteur :
632el

PIÈCE JOINTE 2 – révision 2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA SOUMISSION – EXIGENCES OBLIGATOIRES

Les propositions techniques seront évaluées en fonction des critères d'évaluation ci-dessous. Il ne suffit pas de reprendre une à une les exigences obligatoires; le soumissionnaire doit expliquer et démontrer la façon dont il satisfera aux exigences. Si le Canada détermine que la justification de la conformité à une exigence obligatoire n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme.

« Date de clôture initiale de l'appel d'offres » signifie 21 décembre 2018.

1.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR L'ORGANISATION

ID	Critères obligatoires pour l'organisation	Réponse du soumissionnaire	
		Critère respecté O/N	Expérience confirmée (le soumissionnaire inscrit des données)
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'un contrat de services professionnels en informatique* lui a été attribué au cours des sept huit années précédant la date de clôture initiale de l'appel d'offres. Ce contrat satisfaisait aux critères suivants :</p> <p>(1) Il contribuait à un projet de systèmes de GI/TI appuyant l'évaluation du risque et de la surveillance opérationnelle. Un résumé de la portée et des principales responsabilités de chaque contrat doit être fourni;</p> <p>(2) Valeur du contrat*** : 10 000 000 \$ minimum.</p> <p>*L'exigence ci-dessus doit être démontrée au moyen d'une lettre signée par le client. Le nom du client et le nom d'une personne-ressource de celui-ci doivent être fournis dans la lettre. Une adresse de courriel et un numéro de téléphone doivent également être fournis. La description des services professionnels en informatique doit se limiter à un paragraphe, incluant le titre ou le numéro de série du contrat.</p> <p>*** La valeur est définie comme étant soit le montant précisé dans l'article du contrat sur la limitation des dépenses, plus les taxes applicables, ou le prix total du contrat, le montant le plus élevé étant retenu.</p>		

Numéro de l'appel d'offres :
47419-192246/A

Numéro de modification :
006

ID de l'acheteur :
632el

ID	Critères obligatoires pour l'organisation	Réponse du soumissionnaire																					
		Critère respecté O/N	Expérience confirmée (le soumissionnaire inscrit des données)																				
O.2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer un nombre minimal de jours facturables pour TOUTES les catégories de ressources indiquées ci-dessous.</p> <p>Pour que la soumission soit acceptée :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Les jours facturables doivent être liés à la prestation de services professionnels en informatique;2) Pour chaque catégorie de ressources, les jours facturables doivent faire partie d'une période de 60 mois au cours des sept années précédant la date de clôture initiale de l'appel d'offres;3) Les jours facturables de toutes les catégories de ressources doivent être associés à e#44 dix contrats au maximum;4) Les travaux effectués par une catégorie de ressources donnée doivent comprendre au moins 50 % des tâches connexes énumérées à l'article 5 de l'annexe A (Énoncé des travaux) pour cette catégorie de ressources;5) Le soumissionnaire doit remettre un Tableau de réponses : jours facturables de la demande de propositions (annexe A) dûment rempli. Il doit aussi remettre un Modèle – réponse des soumissionnaires pour les références d'entreprise (annexe B), présenté dans la présente pièce jointe, pour chaque catégorie de ressources.																						
	<table border="1"><thead><tr><th>Catégories de ressources</th><th>Nombre minimum de jours facturables par catégorie de ressources (un jour facturable = 7,5 heures)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Directeur de projet – niveau 3</td><td>1 000</td></tr><tr><td>Gestionnaire de projet – niveau 3</td><td>500</td></tr><tr><td>Consultant en gestion du changement – niveau 3</td><td>1 000</td></tr><tr><td>Architecte d'applications logicielles – niveau 3</td><td>2 000</td></tr><tr><td>Architecte des opérations – niveau 3</td><td>2 000</td></tr><tr><td>Analyste des opérations – niveau 2</td><td>500</td></tr><tr><td>Analyste des opérations – niveau 3</td><td>250</td></tr><tr><td>Analyste des systèmes opérationnels – niveau 3</td><td>250</td></tr><tr><td>Architecte de transformation opérationnelle – niveau 3</td><td>2 000</td></tr></tbody></table>	Catégories de ressources	Nombre minimum de jours facturables par catégorie de ressources (un jour facturable = 7,5 heures)	Directeur de projet – niveau 3	1 000	Gestionnaire de projet – niveau 3	500	Consultant en gestion du changement – niveau 3	1 000	Architecte d'applications logicielles – niveau 3	2 000	Architecte des opérations – niveau 3	2 000	Analyste des opérations – niveau 2	500	Analyste des opérations – niveau 3	250	Analyste des systèmes opérationnels – niveau 3	250	Architecte de transformation opérationnelle – niveau 3	2 000		
Catégories de ressources	Nombre minimum de jours facturables par catégorie de ressources (un jour facturable = 7,5 heures)																						
Directeur de projet – niveau 3	1 000																						
Gestionnaire de projet – niveau 3	500																						
Consultant en gestion du changement – niveau 3	1 000																						
Architecte d'applications logicielles – niveau 3	2 000																						
Architecte des opérations – niveau 3	2 000																						
Analyste des opérations – niveau 2	500																						
Analyste des opérations – niveau 3	250																						
Analyste des systèmes opérationnels – niveau 3	250																						
Architecte de transformation opérationnelle – niveau 3	2 000																						

2.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES RELATIVES AUX RESSOURCES

2.1 Architecte d'applications et de logiciels – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
Le soumissionnaire DOIT prouver que l'architecte d'applications et de logiciels – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de dix ans dans le développement de ce qui suit, pour répondre aux exigences opérationnelles et relatives aux applications : (1) Architectures de services, d'applications ou techniques; (2) Cadres architecturaux; (3) Stratégies en matière d'architecture.			
O.2	Expérience de l'élaboration de stratégies, de cadres et d'architectures techniques pour au moins deux projets de GI/TI. La durée de chaque projet donné en référence doit être d'au moins six mois pour que ledit projet soit pris en compte.			
O.3	Expérience de l'analyse des options en matière d'architecture, de la conception et de la consignation de solutions/architectures pour au moins deux projets de GI/TI. La durée de chaque projet donné en référence doit être d'au moins six mois pour que ledit projet soit pris en compte.			

Nom de la ressource proposée : _____				
Le soumissionnaire DOIT prouver que l'architecte d'applications et de logiciels – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.4^{PC}	<p>Expérience minimale de cinq ans dans la conception et l'application de l'architecture technique pour le traitement frontalier ou les concepts d'évaluation du risque liés à l'un des éléments suivants :</p> <p>(1) La collecte ou le traitement de données de déclaration préalables fournies électroniquement/sans papier;</p> <p>(2) Les systèmes de traitement frontalier;</p> <p>(3) Le traitement automatisé de l'évaluation du risque.</p> <p>Pour une organisation participant à l'évaluation du risque ou à la surveillance opérationnelle.</p>			
O.5	<p>Expérience minimale d'un an dans la conception d'un système ou de plusieurs systèmes comprenant au moins deux des sept technologies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Master Data Management d'IBM • Interface Quality Stage Address Verification d'IBM • LanguageWare d'IBM • Operational Decision Manager d'IBM • Technologies d'architecture axée sur le service (SOA) • Applications SAP • Websphere Application Server d'IBM 			
O.6	<p>Expérience minimale de trois ans dans la conception d'un ou de plusieurs systèmes utilisant Websphere MQ (MQSeries) d'IBM pour intégrer et transporter des données venant de divers systèmes.</p>			

2.2 Testeur – niveau 2

Nom de la ressource proposée : _____				
Le soumissionnaire DOIT prouver que le testeur – niveau 2 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de trois ans, au cours des cinq dernières années, dans le développement de scripts d'essai automatisés avec des outils d'essai automatisés standards.			
O.2	Expérience minimale de deux ans, au cours des cinq dernières années, dans le développement et l'exécution de cas et de tests automatisés avec des outils d'essai automatisés standards.			
O.3	Expérience minimale de cinq ans, au cours des dix dernières années, dans l'élaboration de trousseaux d'essai comprenant des stratégies, des plans, des cas, des cycles, des scripts automatisés, des analyses et des rapports.			
O.4	Expérience minimale de trois ans dans l'essai d'une application pour un cycle complet de développement d'un logiciel.			

2.3 Testeur – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
Le soumissionnaire DOIT prouver que le testeur – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère pas respecté
O.1	Expérience minimale de cinq ans, au cours des sept années précédant la date de clôture initiale de l'appel d'offres, dans le développement de scripts d'essai automatisés avec des outils d'essai automatisés standards.			
O.2	Expérience minimale de cinq ans, au cours des sept années précédant la date de clôture initiale de l'appel d'offres, dans le développement et l'exécution de cas et de tests automatisés avec des outils d'essai automatisés standards.			
O.3	Expérience minimale de dix ans dans l'élaboration de trousseaux d'essai comprenant des stratégies, des plans, des cas, des cycles, des scripts automatisés, des analyses et des rapports.			
O.4	Expérience minimale de cinq ans dans l'essai d'une application pour un cycle complet de développement d'un logiciel.			
O.5	Expérience minimale de cinq ans dans l'essai d'applications.			

2.4 Architecte des opérations – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
Le soumissionnaire DOIT prouver que l'architecte des opérations – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de dix ans dans l'élaboration de politiques et de règles à l'appui du mandat et des responsabilités fonctionnelles d'une organisation.			
O.2	Expérience du développement de spécifications, de présentations et de cas d'utilisation pour au moins deux projets de GI/TI. La durée de chaque projet donné en référence doit être d'au moins six mois pour que ledit projet soit pris en compte.			
O.3 ^{PC}	Expérience minimale de cinq ans dans l'élaboration et la coordination de politiques, de processus et de systèmes liés à l'un des éléments suivants : (1) La collecte ou le traitement de données de déclaration préalables fournies électroniquement/sans papier; (2) Les systèmes de traitement frontalier; (3) Le traitement automatisé de l'évaluation du risque. Pour une organisation participant à l'évaluation du risque ou à la surveillance opérationnelle.			
O.4 ^{PC}	Expérience minimale de deux ans dans l'élaboration : (1) de stratégies d'acquisition des données ou de systèmes de traitement frontalier; (2) d'énoncés des besoins.			

2.5 Architecte de transformation opérationnelle – niveau 3

<p>Nom de la ressource proposée : _____</p> <p>Le soumissionnaire DOIT prouver que l'architecte de transformation opérationnelle – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :</p>				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de dix ans dans l'analyse et élaboration de la conception visant les exigences architecturales, l'élaboration des processus et la schématisation des processus.			
O.2^{PC}	Expérience de l'analyse et de l'élaboration de la conception visant les exigences architecturales, l'élaboration des processus et la schématisation des processus dans le cadre d'un projet de GI/TI. La durée du projet donné en référence doit être d'au moins six mois pour que ledit projet soit pris en compte.			
O.3^{PC}	Expérience minimale de deux ans dans l'élaboration de stratégies d'acquisition des données ou d'énoncés des besoins.			
O.4	Expérience minimale de quatre ans dans la définition et la négociation des exigences opérationnelles et des programmes avec le personnel de l'Administration centrale et le personnel de l'un des : (a) bureaux régionaux au Canada; OU (b) bureaux internationaux.			

ANNEXE A DE LA PIÈCE JOINTE 2

TABLEAU DE RÉPONSES : JOURS FACTURABLES DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Nom du soumissionnaire : _____

En fournissant une réponse, le soumissionnaire certifie que les jours facturables pris en compte font partie de la période de facturation indiquée ci-dessous pour toutes les catégories de ressources énumérées.

Si nécessaire, il est possible de modifier le tableau ci-dessous pour y ajouter des références.

	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES				
	Renvoi au n° de référence de contrat _____				
CATÉGORIES DE RESSOURCES	Période de facturation Du ____/____/____ (jj/mm/aa) au ____/____/____ (jj/mm/aa)				
Directeur de projet – niveau 3					
Gestionnaire de projet – niveau 3					
Consultant en gestion du changement – niveau 3					
Architecte des applications logicielles – niveau 3					
Architecte des opérations – niveau 3					
Analyste des opérations – niveau 2					

Numéro de l'appel d'offres :
47419-192246/A

Numéro de modification :
006

ID de l'acheteur :
632el

NOMBRE DE JOURS FACTURABLES				
CATÉGORIES DE RESSOURCES	Renvoi au n° de référence de contrat Période de facturation Du _/_/____ (jj/mm/aa) au _/_/____ (jj/mm/aa)	Renvoi au n° de référence de contrat Période de facturation Du _/_/____ (jj/mm/aa) au _/_/____ (jj/mm/aa)	Renvoi au n° de référence de contrat Période de facturation Du _/_/____ (jj/mm/aa) au _/_/____ (jj/mm/aa)	Renvoi au n° de référence de contrat Période de facturation Du _/_/____ (jj/mm/aa) au _/_/____ (jj/mm/aa)
Analyste des opérations – niveau 3				
Analyste des systèmes opérationnels – niveau 3				
Architecte de la transformation opérationnelle – niveau 3				

ANNEXE B DE LA PIÈCE JOINTE 2

MODÈLE – RÉPONSE DES SOUMISSIONNAIRES POUR LES RÉFÉRENCES D'ENTREPRISE

Pour respecter l'exigence obligatoire de la pièce jointe 2, le soumissionnaire doit avoir une expérience contractuelle confirmée dans la fourniture de ressources de TOUTES les catégories suivantes ou de catégories similaires, expérience totalisant le minimum de jours facturables par catégorie au cours des sept années précédant la date de clôture initiale de l'appel d'offres. Les ressources proposées ont effectué au moins 50 % des tâches présentées à la section 3 de l'annexe A (Énoncé des travaux) dans la catégorie de ressources où elles sont proposées.

La justification ne doit pas être une simple répétition des tâches; elle doit détailler les responsabilités et démontrer la façon dont le soumissionnaire a exécuté les travaux en effectuant les tâches.

Nom du soumissionnaire : _____ N° de contrat du soumissionnaire : _____

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Client gouvernemental (oui/non)

Nom de l'organisation du client

Nom de la personne-ressource
chez le client

Adresse

Téléphone

Télécopieur

Courriel

SECTION 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

Valeur du contrat

Date d'attribution

Date d'expiration

Description des besoins

SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LES RESSOURCES		
Catégorie de personnel et niveau	Tâche de l'article 5 de l'annexe A – Énoncé des travaux	Tâche exécutée dans le cadre du contrat (incluant la justification)

PIÈCE JOINTE 3 – révision 3
CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA SOUMISSION – EXIGENCES COTÉES

Les propositions techniques seront évaluées en fonction des critères d'évaluation ci-dessous. Il ne suffit pas de reprendre une à une les exigences cotées; le soumissionnaire doit expliquer et démontrer la façon dont il satisfera aux exigences. Si le Canada détermine que la justification de la conformité à une exigence cotée n'est pas complète, le soumissionnaire sera coté en conséquence.

1.0 EXIGENCES COTÉES POUR LES RESSOURCES

1.1 Architecte d'applications et de logiciels – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
Le soumissionnaire DEVRAIT démontrer que l'architecte d'applications et de logiciels – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	Expérience de la conception de systèmes offrant un accès sécurisé à au moins 100 entreprises externes ou indépendantes.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	
C.2	Expérience de la conception de systèmes de gestion de l'information et technologie de l'information (GI-TI) qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	

C.3	Expérience de la conception de systèmes de GI-TI pour des projets de GI-TI avec un budget de plus de 100 millions de dollars.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	
C.4	Expérience de la conception de systèmes pouvant soutenir au moins 500 000 transactions par jour.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	
C.5	Expérience acquise au cours des dix dernières années de la conception de systèmes basés sur des applications frontales Java utilisant les environnements d'exploitation z/OS.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	

<p>C.6</p>	<p>Expérience de l'analyse et de la préparation de modèles de conception d'architecture et de spécifications, ce qui comprend les schémas de modèles architecturaux accompagnés d'explications écrites de la conception architecturale et de la fonctionnalité pour un ou plusieurs des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soumission électronique, processus de systèmes opérationnels et de validation; • gestion identifiée par le client pour les partenaires de la chaîne d'approvisionnement; • analyse et application d'algorithmes d'évaluation et de cotation des risques. 	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 3 ans = 2 points</p> <p>plus de 3 ans à 5 ans = 5 points</p> <p>plus de 5 ans = 10 points</p>	
<p>C.7</p>	<p>Expérience de la conception de modèles d'architecture et de points de vue impliquant une ou plusieurs des normes et logiciels de modélisation d'architecture suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • logiciel Rational d'IBM • Rational Rose • norme de modélisation Archimate • logiciel de modélisation Qualiware Architect 	<p>5</p>	<p>de 0 à 3 ans = 0 point</p> <p>plus de 3 ans à 5 ans = 3 points</p> <p>plus de 5 ans = 5 points</p>	
<p>C.8</p>	<p>Expérience de l'analyse et de la mise en œuvre d'applications dans un environnement d'architecture orientée sur le service (AOS)*.</p> <p>* AOS est une méthode de développement de solutions de systèmes d'information d'entreprise fondée sur les services, une pratique exemplaire de l'industrie, qui promeut l'architecture ouverte et vise à aligner les services de</p>	<p>5</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 3 ans = 2 points</p> <p>plus de 3 ans = 5 points</p>	

	<p>système d'information aux processus opérationnels et aux données pour permettre la réutilisation des fonctions de l'organisation.</p>			
C.9	<p>Expérience de la conception, du développement ou de la mise en œuvre de systèmes de TI impliquant un moteur de règles administratives.</p>	5	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans = 5 points</p>	
C.10	<p>Expérience de l'utilisation de TOGAF pour la conception et le développement d'applications de TI.</p>	5	<p>de 0 à 3 ans = 0 point plus de 3 ans à 5 ans = 3 points plus de 5 ans = 5 points</p>	
C.11	<p>Expérience de l'analyse et de la préparation de modèles de conception d'architecture et de spécifications, ce qui comprend les schémas de modèles architecturaux accompagnés d'explications écrites de la conception architecturale et de la fonctionnalité pour un ou plusieurs des éléments suivants :</p> <p>(1) soumission électronique, processus de systèmes opérationnels et de validation;</p> <p>(2) gestion identifiée par le client pour les partenaires de la chaîne d'approvisionnement;</p> <p>(3) application d'algorithmes d'évaluation et de cotation des risques</p> <p>liés à l'évaluation des risques et à la surveillance opérationnelle.</p>	10	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points</p>	
Nombre maximal de points alloués			90	
Note minimale de passage			58	

1.2 Testeur – niveau 2

Nom de la ressource proposée : _____				
Le soumissionnaire DEVRAIT démontrer que le testeur – niveau 2 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	<p>Expérience, comme indiqué à O.1, de la conception de scripts d'essai automatisés au moyen des outils de mise à l'essai automatisée.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que l'expérience supplémentaire ait été accumulée au cours des cinq dernières années.</p>	10	<p>de 0 à 3 ans = 0 point</p> <p>plus de 3 ans à 4 ans = 2 points</p> <p>plus de 4 ans à 5 ans = 4 points</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 6 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 8 points</p> <p>plus de 7 ans = 10 points</p>	
C.2	<p>Expérience, comme indiqué à O.2, de la conception et de la réalisation de cas d'essai et de plans d'essai au moyen des outils de mise à l'essai automatisée.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que l'expérience supplémentaire ait été accumulée au cours des cinq dernières années.</p>	10	<p>de 0 à 2 ans = 0 point</p> <p>plus de 2 ans à 3 ans = 2 points</p> <p>plus de 3 ans à 4 ans = 4 points</p> <p>plus de 4 ans à 5 ans = 6 points</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 8 points</p> <p>plus de 6 ans = 10 points</p>	

<p>C.3</p>	<p>Expérience, comme indiqué à O.3, de la conception de trousse d'essai, y compris des stratégies d'essai, des plans d'essai, des cas d'essai, des cycles d'essai, des scripts d'essai automatisés, des analyses d'essai et des rapports.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que l'expérience supplémentaire ait été accumulée au cours des dix dernières années.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p> <p>plus de 7 ans à 8 ans = 6 points</p> <p>plus de 8 ans à 9 ans = 8 points</p> <p>plus de 9 ans = 10 points</p>	
<p>C.4</p>	<p>Expérience, au cours des dix dernières années, de la préparation d'examens et de révisions liés à l'essai d'un logiciel intégré, de la participation à ces derniers ou de leur direction.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 2 ans = 2 points</p> <p>plus de 2 ans à 3 ans = 4 points</p> <p>plus de 3 ans à 4 ans = 6 points</p> <p>plus de 4 ans à 5 ans = 8 points</p> <p>plus de 5 ans = 10 points</p>	
<p>C.5</p>	<p>Expérience de la réalisation d'essais au moyen des formats de message du langage de balisage extensible (XML).</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 2 ans = 4 points</p> <p>plus de 2 ans à 3 ans = 6 points</p> <p>plus de 3 ans à 4 ans = 8 points</p> <p>plus de 4 ans = 10 points</p>	
<p>C.6</p>	<p>Expérience de l'essai d'applications conçues au moyen de méthodologies itératives.</p>	<p>1052/70</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 2 ans = 4 points</p> <p>plus de 2 ans à 3 ans = 6 points</p> <p>plus de 3 ans à 4 ans = 8 points</p> <p>plus de 4 ans = 10 points</p>	

C.7	Expérience de l'essai d'applications à niveaux et axées sur les objets.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 2 ans = 4 points plus de 2 ans à 3 ans = 6 points plus de 3 ans à 4 ans = 8 points plus de 4 ans = 10 points	
Nombre maximal de points alloués			70	
Note minimale de passage			45	

1.3

Testeur – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
Le soumissionnaire DEVRAIT démontrer que le testeur – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	<p>Expérience, comme indiqué à O.1, de la conception de scripts d'essai automatisés au moyen des outils de mise à l'essai automatisée.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que l'expérience supplémentaire ait été accumulée au cours des sept dernières années.</p>	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p> <p>plus de 7 ans à 8 ans = 6 points</p> <p>plus de 8 ans à 9 ans = 8 points</p> <p>plus de 9 ans = 10 points</p>	
C.2	<p>Expérience, comme indiqué à O.2, de la conception et de la réalisation de cas d'essai et de plans d'essai au moyen des outils de mise à l'essai automatisée.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que l'expérience supplémentaire ait été accumulée au cours des sept dernières années.</p>	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p> <p>plus de 7 ans à 8 ans = 6 points</p> <p>plus de 8 ans à 9 ans = 8 points</p> <p>plus de 9 ans = 10 points</p>	

C.3	Expérience, comme indiqué à O.3, de la conception de trousse d'essai, y compris des stratégies d'essai, des plans d'essai, des cas d'essai, des cycles d'essai, des scripts d'essai automatisés, des analyses d'essai et des rapports.	15	<p>de 0 à 10 ans = 0 point</p> <p>plus de 10 ans à 11 ans = 8 points</p> <p>plus de 11 ans à 12 ans = 10 points</p> <p>plus de 12 ans à 13 ans = 12 points</p> <p>plus de 13 ans à 14 ans = 14 points</p> <p>plus de 14 ans = 15 points</p>	
C.4	Expérience, comme indiqué à O.5, de l'essai d'applications.	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p> <p>plus de 7 ans à 8 ans = 6 points</p> <p>plus de 8 ans à 9 ans = 8 points</p> <p>plus de 9 ans = 10 points</p>	
C.5	Expérience de la réalisation d'essais au moyen des formats de message du langage de balisage extensible (XML).	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p> <p>plus de 7 ans à 8 ans = 6 points</p> <p>plus de 8 ans à 9 ans = 8 points</p> <p>plus de 9 ans = 10 points</p>	
C.6	Expérience de l'essai d'applications conçues au moyen de méthodologies itératives.	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p>	

			plus de 7 ans à 8 ans = 6 points plus de 8 ans à 9 ans = 8 points plus de 9 ans = 10 points	
C.7	Expérience de l'essai d'applications à n-niveaux et axées sur les objets.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 6 ans = 2 points plus de 6 ans à 7 ans = 4 points plus de 7 ans à 8 ans = 6 points plus de 8 ans à 9 ans = 8 points plus de 9 ans = 10 points	
Nombre maximal de points alloués			75	
Note minimale de passage			49	

1.4 Architecte opérationnel – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
Le soumissionnaire DEVRAIT démontrer que l'architecte opérationnel – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	Expérience de l'élaboration de spécifications, de présentations et de cas d'utilisation, pour un projet comportant un mandat opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 avec la participation d'au moins deux intervenants.	10	0 projet = 0 point 1 projet = 5 points 2 projets ou plus = 10 points	
C.2	Expérience de l'évaluation des besoins opérationnels et de la traduction de ces besoins en spécifications fonctionnelles.	10	de 0 à 10 ans = 0 point plus de 10 ans à 12 ans = 2 points plus de 12 ans à 13 ans = 5 points plus de 15 ans = 10 points	

<p>C.3</p>	<p>Expérience de la documentation des processus opérationnels à l'aide :</p> <p>(1) L'outil d'IBM WebSphere Business Process Model Notation (BPMN) – (l'outil ou la norme de notation BPMN); ou</p> <p>(2) d'IBM Line of Visibility Enterprise Modelling (LOVEM)</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 3 ans = 2 points</p> <p>plus de 3 ans à 5 ans = 5 points</p> <p>plus de 5 ans = 10 points</p>	
<p>C.4</p>	<p>Expérience, comme indiqué à O.3, de l'élaboration et de la coordination de politiques, de processus et de systèmes liés :</p> <p>(1) à la collecte ou au traitement d'information avancée pour les rapports dans des méthodes de communication électronique ou sans papier;</p> <p>(2) aux systèmes de traitement du passage frontalier;</p> <p>(3) au traitement automatisé d'évaluation des risques.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 7 ans = 2 points</p> <p>plus de 7 ans à 10 ans = 5 points</p> <p>plus de 10 ans = 10 points</p>	
<p>C.5</p>	<p>Expérience de l'utilisation de TOGAF pour la conception et le développement d'applications de TI.</p>	<p>5</p>	<p>de 0 à 3 ans = 0 point</p> <p>plus de 3 ans à 5 ans = 3 points</p> <p>plus de 5 ans = 5 points</p>	

C.6	Expérience de l'évaluation de la viabilité de l'architecture et des technologies pour réaliser des changements aux systèmes opérationnels.	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 7 ans = 2 points</p> <p>plus de 7 ans à 10 ans = 5 points</p> <p>plus de 10 ans = 10 points</p>	
C.7	<p>Expérience, comme indiqué à O.3, de l'élaboration et de la coordination de politiques, de processus et de systèmes liés :</p> <p>(1) à la collecte ou au traitement d'information avancée pour les rapports dans des méthodes de communication électronique ou sans papier;</p> <p>(2) aux systèmes de traitement du passage frontalier;</p> <p>(3) au traitement automatisé d'évaluation des risques</p> <p>pour une organisation qui effectue l'évaluation du risque et la surveillance des activités.</p>	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 7 ans = 2 points</p> <p>plus de 7 ans à 10 ans = 5 points</p> <p>plus de 10 ans = 10 points</p>	
Nombre maximal de points alloués			65	
Note minimale de passage			42	

1.5 Architecte de transformation opérationnelle – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
Le soumissionnaire DEVRAIT démontrer que l'architecte de transformation opérationnelle – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	<p>Expérience de l'analyse et de l'élaboration de la conception des exigences en matière d'architecture, ainsi que de la conception et de la schématisation des processus, dans le cadre d'un projet de GI-TI.</p> <p>Chaque projet mentionné doit avoir duré au moins 6 mois pour être pris en compte.</p>	15	<p>1 projet = 5 points</p> <p>2 projets = 10 points</p> <p>3 projets ou plus = 15 points</p>	
C.2	<p>Expérience de l'analyse des exigences systèmes et opérationnelles et de l'élaboration d'exigences opérationnelles pour des matrices de traçabilité des exigences systèmes.</p>	10	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 3 ans = 2 points</p> <p>plus de 3 ans à 5 ans = 5 points</p> <p>plus de 5 ans = 10 points</p>	

<p>C.3</p>	<p>Expérience de l'analyse des objectifs opérationnels et des exigences opérationnelles, ainsi que de la conception de documentation des exigences opérationnelles.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points</p>	
<p>C.4</p>	<p>Expérience des initiatives exigeant la collaboration ou la liaison avec des partenaires nationaux ou étrangers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ministères ou organismes du gouvernement; • parties intéressées; • représentants. 	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points</p>	
<p>C.5</p>	<p>Expérience de l'application des cadres ou accords de l'Organisation mondiale des douanes internationaux (y compris, mais sans s'y limiter, la nomenclature, le contrôle et la lutte contre la fraude, les procédures et la facilitation) de :</p> <p>(1) l'Organisation mondiale des douanes; ou (2) l'Association du transport aérien international; ou (3) l'Organisation maritime internationale,</p> <p>lorsque le cadre ou l'accord concerne le mouvement transfrontalier des personnes ou des marchandises.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an = 10 points</p>	
<p>Nombre maximal de points alloués</p>			<p>55</p>	
<p>Note minimale de passage</p>			<p>35</p>	

APPENDICE C DE L'ANNEXE A – révision 3
CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE

Pour faciliter l'évaluation des ressources, les entrepreneurs doivent préparer et soumettre leur réponse à un projet d'autorisation de tâches en utilisant les tableaux fournis dans la présente annexe. Aux fins de l'établissement des grilles de ressources, les soumissionnaires devraient fournir des renseignements précis démontrant le respect des critères établis et un renvoi au numéro de page approprié du curriculum vitæ, de façon à ce que le Canada puisse vérifier ces renseignements. Les tableaux ne devraient pas renfermer toutes les données du projet provenant du curriculum vitæ. Seule la réponse demandée devrait être fournie.

1.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES RELATIVES AUX RESSOURCES

1.1 Architecte d'applications et de logiciels – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que l'architecte d'applications logicielles – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de dix ans dans le développement de ce qui suit, pour répondre aux exigences opérationnelles et relatives aux applications : (1) Architectures de services, d'applications ou techniques; (2) Cadres architecturaux; (3) Stratégies en matière d'architecture.			
O.2	Expérience de l'élaboration de stratégies, de cadres et d'architectures techniques pour au moins deux projets de GI/TI. La durée de chaque projet donné en référence doit être d'au moins six mois pour que ledit projet soit pris en compte.			
O.3	Expérience de l'analyse des options en matière d'architecture, de la conception et de la consignation de solutions/architectures pour au moins deux projets de GI/TI. La durée de chaque projet donné en référence doit être d'au moins six mois pour que ledit projet soit pris en compte.			

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que l'architecte d'applications logicielles – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.4	<p>Expérience minimale de cinq ans dans la conception et l'application de l'architecture technique pour le traitement frontalier ou les concepts d'évaluation du risque liés à l'un des éléments suivants :</p> <p>(1) La collecte ou le traitement de données de déclaration préalables fournies électroniquement/sans papier;</p> <p>(2) Les systèmes de traitement frontalier;</p> <p>(3) Le traitement automatisé de l'évaluation du risque</p> <p>pour une organisation participant à l'évaluation du risque ou à la surveillance opérationnelle.</p>			
O.5	<p>Expérience minimale d'un an dans la conception d'un système ou de plusieurs systèmes comprenant au moins deux des sept technologies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Master Data Management d'IBM • Interface Quality Stage Address Verification d'IBM • LanguageWare d'IBM • Operational Decision Manager d'IBM • Technologies d'architecture axée sur le service (SOA) • Applications SAP • Websphere Application Server d'IBM 			
O.6	<p>Expérience minimale de trois ans dans la conception d'un ou de plusieurs systèmes utilisant Websphere MQ (MQSeries) d'IBM pour intégrer et transporter des données venant de divers systèmes.</p>			

1.2 Testeur – niveau 2

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que le testeur – niveau 2 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de trois ans, au cours des cinq dernières années, dans le développement de scripts d'essai automatisés avec des outils d'essai automatisés standards.			
O.2	Expérience minimale de deux ans, au cours des cinq dernières années, dans le développement et l'exécution de cas et de tests automatisés avec des outils d'essai automatisés standards.			
O.3	Expérience minimale de cinq ans, au cours des dix dernières années, dans l'élaboration de trousseaux d'essai comprenant des stratégies, des plans, des cas, des cycles, des scripts automatisés, des analyses et des rapports.			
O.4	Expérience minimale de trois ans dans l'essai d'une application pour un cycle complet de développement d'un logiciel.			

1.3 Testeur – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que le testeur – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère pas respecté
O.1	Expérience minimale de cinq ans, au cours des sept années précédant la date d'émission de l'autorisation de tâches, dans le développement de scripts d'essai automatisés avec des outils d'essai automatisés standards.			
O.2	Expérience minimale de cinq ans, au cours des sept années précédant la date d'émission de l'autorisation de tâches, dans le développement et l'exécution de cas et de tests automatisés avec des outils d'essai automatisés standards.			
O.3	Expérience minimale de dix ans dans l'élaboration de trousseaux d'essai comprenant des stratégies, des plans, des cas, des cycles, des scripts automatisés, des analyses et des rapports.			
O.4	Expérience minimale de cinq ans dans l'essai d'une application pour un cycle complet de développement d'un logiciel.			
O.5	Expérience minimale de cinq ans dans l'essai d'applications.			

1.4 Analyste des opérations – niveau 1

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que l'analyste des opérations – niveau 1 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale d'un an dans l'exécution d'au moins 50 p. 100 des tâches énumérées dans l'Énoncé des travaux pour un analyste des opérations – niveau 1.			
O.2	Expérience de la fourniture de services professionnels comme analyste des opérations pour au moins deux projets de GI/TI au cours des cinq dernières années. La durée de chaque projet donné en référence doit être d'au moins trois mois pour que ledit projet soit pris en compte.			

1.5 Analyste des opérations – niveau 2

<p>Nom de la ressource proposée : _____</p> <p>L'entrepreneur DOIT prouver que l'analyste des opérations – niveau 2 proposé répond aux exigences suivantes :</p>				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de cinq ans pour au moins 50 p. 100 des tâches énumérés à l'article 5 de l'annexe A (Énoncé des travaux) pour un analyste des opérations – niveau 2.			
O.2	<p>Expérience de la fourniture de services professionnels comme analyste des opérations pour au moins trois projets de GI/TI au cours des cinq années précédant la date d'émission de l'autorisation de tâches.</p> <p>La durée de chaque projet donné en référence doit être d'au moins trois mois pour que ledit projet soit pris en compte.</p>			

1.6 Analyste des opérations – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
Le soumissionnaire DOIT prouver que l'analyste des opérations – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de dix ans dans les analyses opérationnelles des exigences fonctionnelles.			
O.2	Expérience minimale de cinq ans dans la tenue de séances sur les exigences et la consignation de l'état actuel, des processus opérationnels actuels et des systèmes d'information complémentaires.			
O.3	Expérience minimale de cinq ans dans l'élaboration d'analyses des processus et de spécifications fonctionnelles à l'appui de l'élaboration de processus opérationnels automatisés.			
O.4	Expérience minimale de cinq ans dans la tenue d'entrevues et d'ateliers pour des collectivités opérationnelles et techniques.			
O.5	Expérience minimale de deux ans dans les analyses opérationnelles des exigences fonctionnelles pour un projet réalisé selon un mandat opérationnel exigeant une disponibilité en tout temps et la participation d'au moins deux intervenants.			

1.7 Architecte des opérations – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que l'architecte des opérations – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de dix ans dans l'élaboration de politiques et de règles à l'appui du mandat et des responsabilités fonctionnelles d'une organisation.			
O.2	Expérience du développement de spécifications, de présentations et de cas d'utilisation pour au moins deux projets de GI/TI. La durée de chaque projet donné en référence doit être d'au moins six mois pour que ledit projet soit pris en compte.			
O.3	Expérience minimale de cinq ans dans l'élaboration et la coordination de politiques, de processus et de systèmes liés à l'un des éléments suivants : (1) La collecte ou le traitement de données de déclaration préalables fournies électroniquement/sans papier; (2) Les systèmes de traitement frontalier; (3) Le traitement automatisé de l'évaluation du risque. Pour une organisation participant à l'évaluation du risque ou à la surveillance opérationnelle.			
O.4	Expérience minimale de deux ans dans l'élaboration : (1) de stratégies d'acquisition des données ou de systèmes de traitement frontalier; (2) d'énoncés des besoins.			

1.8 Consultant opérationnel – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que le consultant opérationnel – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Travail sur au moins un projet incluant la gestion d'exigences opérationnelles en transformant les objectifs opérationnels en besoins relatifs aux systèmes dans le cadre d'un projet de GI/TI. La durée du projet donné en référence doit être d'au moins six mois pour que ledit projet soit pris en compte.			
O.2	Expérience minimale de dix ans pour au moins 50 p. 100 des tâches énumérés à l'article 5 de l'annexe A (Énoncé des travaux) pour un consultant opérationnel – niveau 3.			
O.3	Expérience minimale de deux ans dans la définition des exigences et des processus opérationnels, ainsi que de la gestion des enjeux et des risques liés à la mise en œuvre d'applications logicielles pour une organisation participant à l'évaluation du risque et à la surveillance opérationnelle.			

1.9 Analyste des systèmes opérationnels – niveau 2

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que l'analyste des systèmes opérationnels – niveau 2 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de cinq ans du travail sur des initiatives de GI/TI pour ce qui est de l'élaboration et de la consignation d'énoncés des besoins et de l'analyse opérationnelle des exigences fonctionnelles.			
O.2	Expérience minimale de cinq ans dans l'élaboration et la consignation d'énoncés des besoins détaillés pour des projets de GI/TI.			
O.3	Expérience minimale de cinq ans dans l'analyse opérationnelle des exigences fonctionnelles pour déterminer l'information, les procédures et le flux décisionnel.			

1.10 Analyste des systèmes opérationnels – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que l'analyste des systèmes opérationnels – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de dix ans du travail sur des initiatives de GI/TI pour ce qui est de l'élaboration et de la consignation d'énoncés des besoins et de l'analyse opérationnelle des exigences fonctionnelles.			
O.2	Expérience minimale de cinq ans dans l'élaboration et la consignation d'énoncés des besoins détaillés pour des projets de GI/TI.			
O.3	Expérience minimale de cinq ans dans l'analyse opérationnelle des exigences fonctionnelles pour déterminer l'information, les procédures et le flux décisionnel.			

1.11 Architecte de transformation opérationnelle – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que l'architecte de transformation opérationnelle – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de dix ans dans l'analyse et élaboration de la conception visant les exigences architecturales, l'élaboration des processus et la schématisation des processus.			
O.2	Expérience de l'analyse et de l'élaboration de la conception visant les exigences architecturales, l'élaboration des processus et la schématisation des processus dans le cadre d'un projet de GI/TI. La durée du projet donné en référence doit être d'au moins six mois pour que ledit projet soit pris en compte.			
O.3	Expérience minimale de deux ans dans l'élaboration de stratégies d'acquisition des données ou d'énoncés des besoins.			
O.4	Expérience minimale de quatre ans dans la définition et la négociation des exigences opérationnelles et des programmes avec le personnel de l'Administration centrale et le personnel de l'un des : (a) bureaux régionaux au Canada; OU (b) bureaux internationaux.			

1.12 Consultant en gestion du changement – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que le consultant en gestion du changement – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de dix ans du travail sur des initiatives de GI/TI pour ce qui est de l'analyse et de l'élaboration de la conception visant les exigences architecturales, l'élaboration des processus et la schématisation des processus.			
O.2	Expérience minimale de cinq ans dans l'évaluation de l'incidence des changements opérationnels dans un milieu de travail de grande envergure*. *Un milieu de travail de grande envergure correspond à une organisation où il y a plus de 5 000 employés.			
O.3	Expérience minimale de cinq ans dans l'élaboration de nouvelles politiques et procédures à l'appui des changements opérationnels.			

1.13 Directeur de projet – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que le directeur de projet – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de dix ans, au cours des quinze années précédant la date d'émission de l'autorisation de tâches, dans la liaison avec les intervenants ainsi que la gestion du risque/gestion pour des projets axés sur la TI régis et gérés au moyen d'une approche progressive fondée sur des points de contrôle.			
O.2	Expérience de la gestion d'un projet axé sur la TI* auquel participent deux intervenants ou plus. *Il faut que le projet ait duré au moins six mois et que les dépenses totales pour celui-ci se soient chiffrées à 100 M\$ ou plus.			

1.14 Gestionnaire de projet – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DOIT prouver que le gestionnaire de projet – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire		
		PAGE DU CV	Critère respecté	Critère non respecté
O.1	Expérience minimale de cinq ans dans la gestion d'un projet pendant les étapes d'élaboration, de mise en œuvre et d'activité pour répondre aux besoins d'un projet réalisé selon un mandat opérationnel exigeant une disponibilité en tout temps et la participation d'au moins deux intervenants.			
O.2	Expérience minimale de cinq ans dans l'utilisation de Microsoft Project afin de faire rapport en fonction de jalons de projets.			
O.3	Expérience minimale de cinq ans dans l'élaboration de documents liés à un projet comme des chartes, des plans et des calendriers.			

2.0 EXIGENCES COTÉES POUR LES RESSOURCES

2.1 Architecte d'applications et de logiciels – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que l'architecte d'applications et de logiciels – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	Expérience de la conception de systèmes offrant un accès sécurisé à au moins 100 entreprises externes ou indépendantes.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	
C.2	Expérience de la conception de systèmes de gestion de l'information et technologie de l'information (GI-TI) qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	

C.3	Expérience de la conception de systèmes de GI-TI pour des projets de GI-TI avec un budget de plus de 100 millions de dollars.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	
C.4	Expérience de la conception de systèmes pouvant soutenir au moins 500 000 transactions par jour.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	
C.5	Expérience acquise au cours des dix dernières années de la conception de systèmes basés sur des applications frontales Java utilisant les environnements d'exploitation z/OS.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	

<p>C.6</p>	<p>Expérience de l'analyse et de la préparation de modèles de conception d'architecture et de spécifications, ce qui comprend les schémas de modèles architecturaux accompagnés d'explications écrites de la conception architecturale et de la fonctionnalité pour un ou plusieurs des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soumission électronique, processus de systèmes opérationnels et de validation; • gestion identifiée par le client pour les partenaires de la chaîne d'approvisionnement; • analyse et application d'algorithmes d'évaluation et de cotation des risques. 	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points</p>	
<p>C.7</p>	<p>Expérience de la conception de modèles d'architecture et de points de vue impliquant une ou plusieurs des normes et logiciels de modélisation d'architecture suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • logiciel Rational d'IBM • Rational Rose • norme de modélisation Archimate • logiciel de modélisation Qualiware Architect 	<p>5</p>	<p>de 0 à 3 ans = 0 point plus de 3 ans à 5 ans = 3 points plus de 5 ans = 5 points</p>	
<p>C.8</p>	<p>Expérience de l'analyse et de la mise en œuvre d'applications dans un environnement d'architecture orientée sur le service (AOS)*. * AOS est une méthode de développement de solutions de systèmes d'information d'entreprise fondée sur les services, une pratique exemplaire de l'industrie, qui promeut l'architecture ouverte et vise à aligner les services de système d'information aux processus opérationnels et aux données pour permettre la réutilisation des fonctions de l'organisation.</p>	<p>5</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans = 5 points</p>	

C.9	Expérience de la conception, du développement ou de la mise en œuvre de systèmes de TI impliquant un moteur de règles administratives.	5	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans = 5 points	
C.10	Expérience de l'utilisation de TOGAF pour la conception et le développement d'applications de TI.	5	de 0 à 3 ans = 0 point plus de 3 ans à 5 ans = 3 points plus de 5 ans = 5 points	
C.11	<p>Expérience de l'analyse et de la préparation de modèles de conception d'architecture et de spécifications, ce qui comprend les schémas de modèles architecturaux accompagnés d'explications écrites de la conception architecturale et de la fonctionnalité pour un ou plusieurs des éléments suivants :</p> <p>(1) soumission électronique, processus de systèmes opérationnels et de validation;</p> <p>(2) gestion identifiée par le client pour les partenaires de la chaîne d'approvisionnement;</p> <p>(3) application d'algorithmes d'évaluation et de cotation des risques</p> <p>liés à l'évaluation des risques et à la surveillance opérationnelle.</p>	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	
Nombre maximal de points alloués			90	
Note minimale de passage			58	

2.2 Testeur – niveau 2

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que le testeur – niveau 2 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	<p>Expérience, comme indiqué à O.1, de la conception de scripts d'essai automatisés au moyen des outils de mise à l'essai automatisée.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que l'expérience supplémentaire ait été accumulée au cours des cinq dernières années.</p>	10	<p>de 0 à 3 ans = 0 point</p> <p>plus de 3 ans à 4 ans = 2 points</p> <p>plus de 4 ans à 5 ans = 4 points</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 6 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 8 points</p> <p>plus de 7 ans = 10 points</p>	
C.2	<p>Expérience, comme indiqué à O.2, de la conception et de la réalisation de cas d'essai et de plans d'essai au moyen des outils de mise à l'essai automatisée.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que l'expérience supplémentaire ait été accumulée au cours des cinq dernières années.</p>	10	<p>de 0 à 2 ans = 0 point</p> <p>plus de 2 ans à 3 ans = 2 points</p> <p>plus de 3 ans à 4 ans = 4 points</p> <p>plus de 4 ans à 5 ans = 6 points</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 8 points</p> <p>plus de 6 ans = 10 points</p>	
C.3	<p>Expérience, comme indiqué à O.3, de la conception de troupes d'essai, y compris des stratégies d'essai, des plans d'essai, des cas d'essai, des cycles d'essai, des scripts d'essai automatisés, des analyses d'essai et des rapports.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que l'expérience supplémentaire ait été accumulée au cours des dix dernières années.</p>	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p> <p>plus de 7 ans à 8 ans = 6 points</p> <p>plus de 8 ans à 9 ans = 8 points</p> <p>plus de 9 ans = 10 points</p>	

C.4	Expérience, au cours des dix dernières années, de la préparation d'examens et de révisions liés à l'essai d'un logiciel intégré, de la participation à ces derniers ou de leur direction.	10	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 2 ans = 2 points</p> <p>plus de 2 ans à 3 ans = 4 points</p> <p>plus de 3 ans à 4 ans = 6 points</p> <p>plus de 4 ans à 5 ans = 8 points</p> <p>plus de 5 ans = 10 points</p>	
C.5	Expérience de la réalisation d'essais au moyen des formats de message du langage de balisage extensible (XML).	10	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 2 ans = 4 points</p> <p>plus de 2 ans à 3 ans = 6 points</p> <p>plus de 3 ans à 4 ans = 8 points</p> <p>plus de 4 ans = 10 points</p>	
C.6	Expérience de l'essai d'applications conçues au moyen de méthodologies itératives.	10 52/70	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 2 ans = 4 points</p> <p>plus de 2 ans à 3 ans = 6 points</p> <p>plus de 3 ans à 4 ans = 8 points</p> <p>plus de 4 ans = 10 points</p>	
C.7	Expérience de l'essai d'applications à niveaux et axées sur les objets.	10	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 2 ans = 4 points</p> <p>plus de 2 ans à 3 ans = 6 points</p> <p>plus de 3 ans à 4 ans = 8 points</p> <p>plus de 4 ans = 10 points</p>	
Nombre maximal de points alloués			70	
Note minimale de passage			45	

2.3 Testeur – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____

L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que le testeur – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :

Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	<p>Expérience, comme indiqué à O.1, de la conception de scripts d'essai automatisés au moyen des outils de mise à l'essai automatisée.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que l'expérience supplémentaire ait été accumulée au cours des sept dernières années.</p>	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p> <p>plus de 7 ans à 8 ans = 6 points</p> <p>plus de 8 ans à 9 ans = 8 points</p> <p>plus de 9 ans = 10 points</p>	
C.2	<p>Expérience, comme indiqué à O.2, de la conception et de la réalisation de cas d'essai et de plans d'essai au moyen des outils de mise à l'essai automatisée.</p> <p>Il n'est pas nécessaire que l'expérience supplémentaire ait été accumulée au cours des sept dernières années.</p>	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p> <p>plus de 7 ans à 8 ans = 6 points</p> <p>plus de 8 ans à 9 ans = 8 points</p> <p>plus de 9 ans = 10 points</p>	
C.3	<p>Expérience, comme indiqué à O.3, de la conception de trousse d'essai, y compris des stratégies d'essai, des plans d'essai, des cas d'essai, des cycles d'essai, des scripts d'essai automatisés, des analyses d'essai et des rapports.</p>	15	<p>de 0 à 10 ans = 0 point</p> <p>plus de 10 ans à 11 ans = 8 points</p> <p>plus de 11 ans à 12 ans = 10 points</p> <p>plus de 12 ans à 13 ans = 12 points</p> <p>plus de 13 ans à 14 ans = 14 points</p> <p>plus de 14 ans = 15 points</p>	

C.4	Expérience, comme indiqué à O.5, de l'essai d'applications.	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p> <p>plus de 7 ans à 8 ans = 6 points</p> <p>plus de 8 ans à 9 ans = 8 points</p> <p>plus de 9 ans = 10 points</p>	
C.5	Expérience de la réalisation d'essais au moyen des formats de message du langage de balisage extensible (XML).	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p> <p>plus de 7 ans à 8 ans = 6 points</p> <p>plus de 8 ans à 9 ans = 8 points</p> <p>plus de 9 ans = 10 points</p>	
C.6	Expérience de l'essai d'applications conçues au moyen de méthodologies itératives.	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p> <p>plus de 7 ans à 8 ans = 6 points</p> <p>plus de 8 ans à 9 ans = 8 points</p> <p>plus de 9 ans = 10 points</p>	
C.7	Expérience de l'essai d'applications à n-niveaux et axées sur les objets.	10	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 6 ans = 2 points</p> <p>plus de 6 ans à 7 ans = 4 points</p> <p>plus de 7 ans à 8 ans = 6 points</p> <p>plus de 8 ans à 9 ans = 8 points</p> <p>plus de 9 ans = 10 points</p>	
Nombre maximal de points alloués			75	
Note minimale de passage			49	

2.4 Analyste des activités – niveau 1

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que l'analyste des activités – niveau 1 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	Expérience, comme indiqué à O.1, de l'exécution d'au moins 50 % des tâches indiquées dans l'énoncé de travail de l'analyste des activités – niveau 1.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 2 ans = 2 points plus de 2 ans à 3 ans = 6 points plus de 3 ans = 10 points	
C.2	Expérience, comme indiqué à O.2, de la prestation de services professionnels comme analyste des activités pour des projets liés à la GI-TI. Il n'est pas nécessaire que l'expérience supplémentaire ait été accumulée au cours des cinq dernières années. Chaque projet mentionné doit avoir duré au moins 3 mois pour être pris en compte.	10	de 0 à 2 projets = 0 point 3 projets = 2 points 4 projets = 6 points 5 projets ou plus = 10 points	
Nombre maximal de points alloués			20	
Note minimale de passage			12	

2.5 Analyste des activités – niveau 2

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que l'analyste des activités – niveau 2 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	<p>Expérience, comme indiqué à O.2, de la prestation de services professionnels comme analyse des activités pour des projets liés à la gestion de l'information et technologie de l'information (GI-TI).</p> <p>Il n'est pas nécessaire que l'expérience supplémentaire ait été accumulée au cours des cinq dernières années.</p> <p>Chaque projet mentionné doit avoir duré au moins 3 mois pour être pris en compte.</p>	20	<p>de 0 à 3 projets = 0 point</p> <p>4 projets = 10 points</p> <p>5 projets = 15 points</p> <p>6 projets ou plus = 20 points</p>	
C.2	<p>Expérience de la collecte des exigences opérationnelles, dont la préparation des documents à l'appui pour les ateliers et les entrevues.</p> <p>Chaque projet mentionné doit avoir duré au moins 3 mois pour être pris en compte.</p>	20	<p>de 0 à 1 projet = 0 point</p> <p>2 projets = 10 points</p> <p>3 projets = 15 points</p> <p>4 projets ou plus = 20 points</p>	
C.3	<p>Expérience de l'analyse et de la formulation de recommandations sur des processus d'amélioration opérationnelle et des solutions de gestion de l'information et technologie de l'information (GI-TI).</p> <p>Chaque projet mentionné doit avoir duré au moins 3 mois pour être pris en compte.</p>	20	<p>de 0 à 3 projets = 0 point</p> <p>4 projets = 10 points</p> <p>5 projets = 15 points</p> <p>6 projets ou plus = 20 points</p>	
Nombre maximal de points alloués			60	
Note minimale de passage			39	

2.6 Analyste des activités – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que l'analyste des activités – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	Expérience, comme indiqué à O.1, de la réalisation d'analyses des activités des exigences fonctionnelles.	10	de 0 à 10 ans = 0 point plus de 10 ans à 12 ans = 2 points plus de 12 ans à 13 ans = 5 points plus de 13 ans = 10 points	
C.2	Expérience, comme indiqué à O.2, de la tenue de séances sur la collecte des exigences ainsi que de la documentation de l'état actuel, des processus opérationnels courants et des systèmes d'information à l'appui.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	

<p>C.3</p>	<p>Expérience, comme indiqué à O.3, de l'élaboration d'analyses des processus et de spécifications fonctionnelles à l'appui de l'élaboration de processus opérationnels automatisés.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points</p>	
<p>C.4</p>	<p>Expérience, comme indiqué à O.4, de la conduite d'entrevues et d'ateliers avec des gens du milieu des affaires et du monde de la technologie en vue de la collecte de renseignements.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points</p>	
<p>C.5</p>	<p>Expérience de l'élaboration de chartes, de plans et de calendriers de projet, ainsi que de l'exécution d'analyses opérationnelles des exigences fonctionnelles, pour un projet comportant un mandat opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 avec la participation d'au moins deux intervenants.</p>	<p>5</p>	<p>1 projet = 3 points 2 projets ou plus = 5 points</p>	
<p>Nombre maximal de points alloués</p>			<p>45</p>	
<p>Note minimale de passage</p>			<p>29</p>	

2.7 Architecte opérationnel – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que l'architecte opérationnel – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	Expérience de l'élaboration de spécifications, de présentations et de cas d'utilisation, pour un projet comportant un mandat opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 avec la participation d'au moins deux intervenants.	10	0 projet = 0 point 1 projet = 5 points 2 projets ou plus = 10 points	
C.2	Expérience de l'évaluation des besoins opérationnels et de la traduction de ces besoins en spécifications fonctionnelles.	10	de 0 à 10 ans = 0 point plus de 10 ans à 12 ans = 2 points plus de 12 ans à 13 ans = 5 points plus de 15 ans = 10 points	

<p>C.3</p>	<p>Expérience de la documentation des processus opérationnels à l'aide :</p> <p>(1) L'outil d'IBM WebSphere Business Process Model Notation (BPMN) – (l'outil ou la norme de notation BPMN); ou</p> <p>(2) d'IBM Line of Visibility Enterprise Modelling (LOVEM)</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 3 ans = 2 points</p> <p>plus de 3 ans à 5 ans = 5 points</p> <p>plus de 5 ans = 10 points</p>	
<p>C.4</p>	<p>Expérience, comme indiqué à O.3, de l'élaboration et de la coordination de politiques, de processus et de systèmes liés :</p> <p>(1) à la collecte ou au traitement d'information avancée pour les rapports dans des méthodes de communication électronique ou sans papier;</p> <p>(2) aux systèmes de traitement du passage frontalier;</p> <p>(3) au traitement automatisé d'évaluation des risques.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 5 ans = 0 point</p> <p>plus de 5 ans à 7 ans = 2 points</p> <p>plus de 7 ans à 10 ans = 5 points</p> <p>plus de 10 ans = 10 points</p>	
<p>C.5</p>	<p>Expérience de l'utilisation de TOGAF pour la conception et le développement d'applications de TI.</p>	<p>5</p>	<p>de 0 à 3 ans = 0 point</p> <p>plus de 3 ans à 5 ans = 3 points</p> <p>plus de 5 ans = 5 points</p>	

<p>C.6</p>	<p>Expérience de l'évaluation de la viabilité de l'architecture et des technologies pour réaliser des changements aux systèmes opérationnels.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points</p>	
<p>C.7</p>	<p>Expérience, comme indiqué à O.3, de l'élaboration et de la coordination de politiques, de processus et de systèmes liés :</p> <p>(1) à la collecte ou au traitement d'information avancée pour les rapports dans des méthodes de communication électronique ou sans papier; (2) aux systèmes de traitement du passage frontalier; (3) au traitement automatisé d'évaluation des risques</p> <p>pour une organisation qui effectue l'évaluation du risque et la surveillance des activités.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points</p>	
<p>Nombre maximal de points alloués</p>			<p>65</p>	
<p>Note minimale de passage</p>			<p>42</p>	

2.8 Expert-conseil en affaires – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que l'expert-conseil en affaires – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	Expérience (1) de la conception, de la collecte des exigences et (2) de la documentation, ainsi que de la direction de la mise en œuvre de projets de GI-TI.	10	de 0 à 2 ans = 0 point plus de 2 ans à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	
C.2	Expérience de la définition des exigences et des processus opérationnels, ainsi que de la gestion des enjeux et des risques liés à la mise en œuvre d'applications logicielles à l'appui de l'un ou l'autre des éléments suivants : (1) l'évaluation des risques dans le secteur commercial; (2) le traitement du passage frontalier; (3) les méthodes de communication électronique ou sans papier.	10	de 0 à 2 ans = 0 point plus de 2 ans à 3 ans = 2 points 3 à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points	

<p>C.3</p>	<p>Expérience de la coordination des fonctions liées à la sécurité des technologies de l'information (TI), notamment l'évaluation des menaces et des risques et l'élaboration des énoncés de sensibilité.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 2 ans = 0 point plus de 2 ans à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points</p>	
<p>C.4</p>	<p>Expérience de projets exigeant l'élaboration ou l'examen de stratégies et de méthodes d'essai pour :</p> <p>(1) l'évaluation des risques dans le secteur commercial; (2) le traitement du passage frontalier; (3) les méthodes de communication électronique ou sans papier;</p> <p>pour les systèmes d'information à la disposition des usagers internes et externes.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 2 ans = 0 point plus de 2 ans à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points</p>	
<p>C.5</p>	<p>Expérience de la détermination et de la conception des objectifs de niveau de service (ONS) à l'appui des opérations dans un environnement de travail 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 2 ans = 5 points plus de 2 ans = 10 points</p>	

C.6	Expérience de l'utilisation des cadres ou accords de l'Organisation mondiale des douanes, y compris la nomenclature, le contrôle et la lutte contre la fraude, les procédures et la facilitation.	10	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an = 10 points	
C.7	Une certification CBAP (Certified Business Analyst Professional) valide. L'entrepreneur doit joindre une copie valide de la certification à la soumission pour obtenir des points.	5	Pas de certification valide = 0 point Certification CBAP (Certified Business Analyst Professional) valide = 5 points.	
C.8	Expérience de l'utilisation d'un logiciel de gestion de répertoire des documents.	5	de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an = 5 points	

<p>C.9</p>	<p>Expérience de l'analyse d'exigences opérationnelles importantes architecturales se rapportant à des projets de GI-TI.</p>	<p>5</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an = 5 points</p>	
<p>C.10</p>	<p>Expérience de la planification et de la prestation de conseils sur la gestion des besoins, la modernisation des processus opérationnels dans un programme multiprojets ou d'environnement de portefeuille.</p>	<p>5</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 2 ans = 2 points plus de 3 ans = 5 points</p>	
<p>C.11</p>	<p>Expérience de la définition des exigences et des processus opérationnels, ainsi que de la gestion des enjeux et des risques liés à la mise en œuvre d'applications logicielles à l'appui de l'un ou l'autre des éléments suivants :</p> <p>(1) l'évaluation des risques dans le secteur commercial;</p> <p>(2) le traitement du passage frontalier;</p> <p>(3) les méthodes de communication électronique ou sans papier;</p> <p>pour des projets avec évaluation du risque et surveillance des activités.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 2 ans = 0 point plus de 2 ans à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points</p>	
<p>Nombre maximal de points alloués</p>			<p>90</p>	
<p>Note minimale de passage</p>			<p>58</p>	

2.9 Analyste des systèmes opérationnels – niveau 2

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que l'analyste des systèmes opérationnels – niveau 2 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	Expérience de l'élaboration et de la documentation d'énoncés des besoins, ainsi que de l'exécution d'analyses opérationnelles des exigences fonctionnelles, dans le cadre de projets de GI-TI.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	
C.2	Expérience de l'animation de séances de conception d'application commune et de la conduite d'entrevues.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	

<p>C.3</p>	<p>Expérience de la collecte, de la documentation et de l'analyse d'exigences systèmes opérationnelles se rapportant à des projets de GI-TI.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points</p>	
<p>C.4</p>	<p>Expérience de la participation à des activités de mise à l'essai et d'assurance de la qualité des systèmes d'applications. Cela comprend l'élaboration de stratégies et de plans de mise à l'essai.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 2 ans = 0 point plus de 2 ans à 5 ans = 2 points plus de 5 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points</p>	
<p>Nombre maximal de points alloués</p>			<p>40</p>	
<p>Note minimale de passage</p>			<p>26</p>	

2.10 Analyste des systèmes opérationnels – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que l'analyste des systèmes opérationnels – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	Expérience de l'élaboration et de la documentation d'énoncés des besoins, ainsi que de l'exécution d'analyses opérationnelles des exigences fonctionnelles, dans le cadre de projets de GI-TI.	10	de 0 à 10 ans = 0 point plus de 10 ans à 12 ans = 2 points plus de 12 ans à 15 ans = 5 points plus de 15 ans = 10 points	
C.2	Expérience de l'animation de séances de conception d'application commune et de la conduite d'entrevues.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	

<p>C.3</p>	<p>Expérience de la collecte, de la documentation et de l'analyse d'exigences systèmes opérationnelles se rapportant à des projets de GI-TI.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points</p>	
<p>C.4</p>	<p>Expérience de la participation à des activités de mise à l'essai et d'assurance de la qualité des systèmes d'applications. Cela comprend l'élaboration de stratégies et de plans de mise à l'essai.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points</p>	
<p>Nombre maximal de points alloués</p>			<p>40</p>	
<p>Note minimale de passage</p>			<p>26</p>	

2.11 Architecte de transformation opérationnelle – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que l'architecte de transformation opérationnelle – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	<p>Expérience de l'analyse et de l'élaboration de la conception des exigences en matière d'architecture, ainsi que de la conception et de la schématisation des processus, dans le cadre d'un projet de GI-TI.</p> <p>Chaque projet mentionné doit avoir duré au moins 6 mois pour être pris en compte.</p>	15	<p>1 projet = 5 points</p> <p>2 projets = 10 points</p> <p>3 projets ou plus = 15 points</p>	
C.2	<p>Expérience de l'analyse des exigences systèmes et opérationnelles et de l'élaboration d'exigences opérationnelles pour des matrices de traçabilité des exigences systèmes.</p>	10	<p>de 0 à 1 an = 0 point</p> <p>plus de 1 an à 3 ans = 2 points</p> <p>plus de 3 ans à 5 ans = 5 points</p> <p>plus de 5 ans = 10 points</p>	

<p>C.3</p>	<p>Expérience de l'analyse des objectifs opérationnels et des exigences opérationnelles, ainsi que de la conception de documentation des exigences opérationnelles.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points</p>	
<p>C.4</p>	<p>Expérience des initiatives exigeant la collaboration ou la liaison avec des partenaires nationaux ou étrangers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ministères ou organismes du gouvernement; • parties intéressées; • représentants. 	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an à 3 ans = 2 points plus de 3 ans à 5 ans = 5 points plus de 5 ans = 10 points</p>	
<p>C.5</p>	<p>Expérience de l'application des cadres ou accords de l'Organisation mondiale des douanes internationaux (y compris, mais sans s'y limiter, la nomenclature, le contrôle et la lutte contre la fraude, les procédures et la facilitation) de :</p> <p>(1) l'Organisation mondiale des douanes; ou (2) l'Association du transport aérien international; ou (3) l'Organisation maritime internationale,</p> <p>lorsque le cadre ou l'accord concerne le mouvement transfrontalier des personnes ou des marchandises.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 1 an = 0 point plus de 1 an = 10 points</p>	
<p>Nombre maximal de points alloués</p>			<p>55</p>	
<p>Note minimale de passage</p>			<p>35</p>	

2.12 Expert-conseil en gestion du changement – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que l'expert-conseil en gestion du changement – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	Expérience de l'élaboration de plans et de stratégies en matière de gestion du changement.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	
C.2	Expérience, comme indiqué à O.2, de l'évaluation des répercussions de la transformation opérationnelle et des changements opérationnels au sein d'environnements de travail à grande échelle*. * Travail à grande échelle s'entend d'une organisation comptant plus de 5 000 employés.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points 10 ans et plus = 10 points	
C.3	Expérience, comme indiqué à O.3, de l'élaboration de politiques et de procédures opérationnelles nouvelles à l'appui de changements opérationnels et de la transformation opérationnelle.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	

C.4	Expérience de la conduite d'entrevues et d'ateliers avec des gens du milieu des affaires et du monde de la technologie en vue de la collecte de renseignements.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	
Nombre maximal de points alloués			40	
Note minimale de passage			26	

2.13 Directeur de projet – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que le directeur de projet – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	Expérience de la prestation de séances d'information destinées aux cadres de direction (directeur général ou supérieur) au sujet de l'état d'avancement de projets axés sur la TI.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	
C.2	Expérience de la mise en œuvre d'un projet axé sur la TI d'une durée d'au moins six mois, conforme aux normes du gouvernement et de l'industrie, y compris, sans toutefois s'y limiter, du Cadre de normes SAFE.	5	Expérience non démontrée = 0 point Expérience démontrée = 5 points	
C.3	Expérience de la direction et de la gestion de projets axés sur la TI pour lesquels l'équipe de projet était constituée de plus de 100 ressources.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	

<p>C.4</p>	<p>Expérience de la direction et de la gestion de projets axés sur la TI, mis en œuvre à l'échelle nationale et exigeant une grande disponibilité.</p> <p>Grande disponibilité : Système devant pouvoir fonctionner de manière fiable 24 heures sur 24, 365 jours par année, en assurant une continuité opérationnelle minimale de 99 % par année.</p> <p>Le système doit être mis en place dans au moins 20 emplacements dans l'ensemble du pays et doit pouvoir être utilisé par au moins 2 000 usagers.</p>	<p>20</p>	<p>de 0 à 10 ans = 0 point plus de 10 ans à 12 ans = 10 points plus de 12 ans à 15 ans = 15 points plus de 15 ans = 20 points</p>	
<p>C.5</p>	<p>Expérience de la direction et de la gestion d'un ou de plusieurs projets de TI visant à répondre aux besoins opérationnels d'au moins deux ministères ou organismes fédéraux ou entités, ainsi que d'un ou de plusieurs projets prévoyant la participation d'au moins deux intervenants responsables de la circulation de marchandises ou de personnes.</p>	<p>10</p>	<p>de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points</p>	
<p>C.6</p>	<p>Expérience de l'évaluation de la complexité des projets, conformément aux documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Guide To The Project Management Body of Knowledge et les normes du Project Management Institute (PMI); • la Politique sur la gestion des projets du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et l'Outil connexe d'évaluation de la complexité et des risques des projets. 	<p>5</p>	<p>de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 1 point 7 à 10 ans = 3 points Plus de 10 ans = 5 points</p>	
<p>Nombre maximal de points alloués</p>			<p>60</p>	
<p>Note minimale de passage</p>			<p>39</p>	

2.14 Gestionnaire de projet – niveau 3

Nom de la ressource proposée : _____				
L'entrepreneur DEVRAIT démontrer que le gestionnaire de projet – niveau 3 proposé répond aux exigences suivantes :				
Critères	Exigence cotée	Nombre maximal de points	Attribution des points	Renseignements justificatifs, renvoi à la proposition
C.1	Expérience de la gestion d'un projet durant les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'exploitation, en utilisant les connaissances, compétences, outils et techniques nécessaires pour la conduite des activités conformément aux exigences d'un projet ayant un mandat opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec la participation d'au moins deux intervenants.	5	0 projet = 0 point 1 projet = 3 points 2 projets ou plus = 5 points	
C.2	Certification PMP (professionnel en gestion de projet) valide, délivrée par le Project Management Institute (PMI). L'entrepreneur doit joindre une copie valide de la certification à la soumission pour obtenir des points.	5	Pas de certification valide = 0 point Certification de professionnel en gestion de projet valide = 5 points.	

C.3	Expérience de l'élaboration de plans de projet, notamment de la définition de la portée, du budget et du calendrier du projet.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	
C.4	Expérience, comme indiqué à O.2, de l'utilisation de Microsoft Project pour la production de rapports en fonction des jalons de projet.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	
C.5	Expérience de la gestion des risques, des enjeux et des changements que comportent les projets, au moyen de normes reconnues dans l'industrie.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	

C.6	Expérience de l'interaction avec la haute direction et de la communication à celle-ci de l'état d'avancement, des risques et des enjeux des projets.	10	de 0 à 5 ans = 0 point plus de 5 ans à 7 ans = 2 points plus de 7 ans à 10 ans = 5 points plus de 10 ans = 10 points	
Nombre maximal de points alloués			50	
Note minimale de passage			30	